



EHPAD "Résidence Lefebvre-Blondel-Dubus"
1 Chemin du Clair Ruissel
76870 GAILLEFONTAINE
☎ 02.35.90.95.41 – 📠 02.35.09.66.52
✉ ehpad-gaillefontaine@orange.fr

Procès Verbal du Conseil de Vie Sociale
du 21 octobre 2016

Présents : Mr DROTHIER, Mr GOSSET, Mr OYER, Mlle MEHEUT, Mr GUILARD

Invitées : Mme LIETAERT, Cadre de Santé et Mme BOTTAIS, Psychologue

Excusés : Mme COUSIN

DEBUT DE SÉANCE: 15H30

I/BUDGET PRIMITIF 2017 EHPAD ET DNA

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) émet un avis favorable (3 favorable, 1 défavorable) pour le Budget Primitif 2017 arrêté en dépenses aux sommes ci-après :

SECTION EXPLOITATION :

1. Hébergement	1 160 017,22 €
2. Dépendance	390 755, 26 €
3. Soins	914 802, 74 €

2 465 575, 22 €

SECTION INVESTISSEMENT : **1 411 309, 81 €**

Dont au titre des comptes de la classe 28 **174 835, 63 €**

DOTATION NON AFFECTEE : **27 839,00 €**

Le CVS adopte à l'unanimité la motion suivante : l'augmentation trop importante du prix de journée risque de pénaliser financièrement les résidents et les familles.

II/DECISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CREDITS 2016

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité sur les décisions modificatives et les virements de crédits pour l'exercice budgétaire 2016.

III/TARIFS REPAS 2017

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité pour geler les tarifs particuliers 2016 sur l'année 2017 soit

- Repas accompagnant 9.10 €
- Boisson :
 - Vin 75 cl 4.50 €
 - Eau gazeuse 1L 2.00 €
- Repas exceptionnel 20.00 €
- Repas du personnel 3.40 €
- Goûter de la famille 1.40 €

IV/INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité pour l'indemnité de gestion du Receveur ; à un taux de 100% pour l'année 2016.

V/NOËL 2016 DES ENFANTS DU PERSONNEL

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité au versement par l'EHPAD d'une gratification équivalente à celle versée par le CGOS soit 18 €. (Bon d'achat d'une valeur totale de 36 €)

VI/ACCEPTATION DE LA NON VALEUR

Le CVS a été informé lors du CVS en date du 21 avril dernier de la nécessité de prononcer l'admission en non-valeur pour un montant de 1 728,80 € de deux créances correspondant à 1 359,20 € en Hébergement et 369,60 € en Dépendance au titre des hébergements de Mme REVIL et Mr FIGUIERE (Créance de 2011), du fait de la renonciation à succession des héritiers, rendant impossible le recouvrement de la dette.

Le CVS accepte cette non valeur.

VII/MODIFICATION DE LA CAUTION TPMR

Le CVS est sollicité pour la modification de la caution d'emprunt du TPMR, qui actuellement est d'un montant de 800 € et proposé de l'augmenter à 3 000 €.

Le CVS émet un avis favorable à cette modification.

VIII/QUESTION DIVERSES

- Le CVS est informé qu'à ce jour un site internet est en création. Suite à cette information, Mr GUILARD directeur Adjoint, demande aux membres du CVS s'ils sont d'accord pour que soit publié sur le site les procès verbaux du Conseil. Les membres émettent un avis favorable à la publication des procès verbaux après validation du CVS.

Séance est levée à 17h25

Le Président,
Jean-Michel DROTHIER